



AGENCE ROSSI
Géomètre Expert - Ingénierie VRD - Urbanisme
50 rue Suarez 73200 ALBERTVILLE
Tel.: 04.79.37.61.75 - Fax: 04.79.37.63.67



AGENCE ROSSI
Ingénierie VRD - Urbanisme

Référence: 19-003

PLU

Plan Local d'Urbanisme

VILLAROUX

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle: 1/2500

DOSSIER D'APPROBATION

Projet arrêté par le conseil municipal le 9 juillet 2021

Projet approuvé par le conseil municipal le 8 avril 2022

LEGENDE

U ZONES URBAINES

Ua Secteur urbanisé ancien dense

Uc Secteur urbanisé récent moins dense

Up Secteur urbanisé d'intérêt patrimonial

AU ZONES A URBANISER

AUc Secteur suffisamment équipé - à urbaniser indicé - à destination d'habitat

A ZONES AGRICOLES

Aa Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage

Ab Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place

Am Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités maraîchères peuvent trouver place

Av Secteur agricole occupé par un vignoble

N ZONES NATURELLES

N Secteur naturel

Nsb Secteur naturel à destination de stockage de bois

INDICES, SECTEURS ET TRACES

 Bâtiment d'exploitation agricole impliquant ou non des distances d'éloignement réciproque (L.111-3 du code rural)

 Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11 et R.151-35 c.urb.)

 Bâtiment et autres éléments bâtis linéaires présentant un intérêt patrimonial (L.151-19 et R.151-41 3° c.urb.)

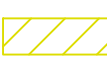
 Élément patrimonial lié à l'eau (bassins et canalisations) - (L.151-19 et R.151-41 3° c.urb.)

 Secteur concerné par les Orientations d'Aménagement et de Programmation

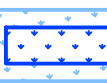
 Secteur concerné par les objectifs de mixité sociale (L.151-15 et R.151-38 3° c. urb.)

 Tracé des chemins piétons à conserver, valoriser ou remettre en état (L.151-38 et R.151-48 c.urb.)

ESPACES OU SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE

 Axe écologique principal et

 corridor de circulation de la faune

 Secteur recensé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (arbres isolés, haies, noyeraies, boisements / espace le long des cours d'eau)

 Zones humides et leur espace de fonctionnalité, dont  relevés sur le terrain

 Pelouses sèches

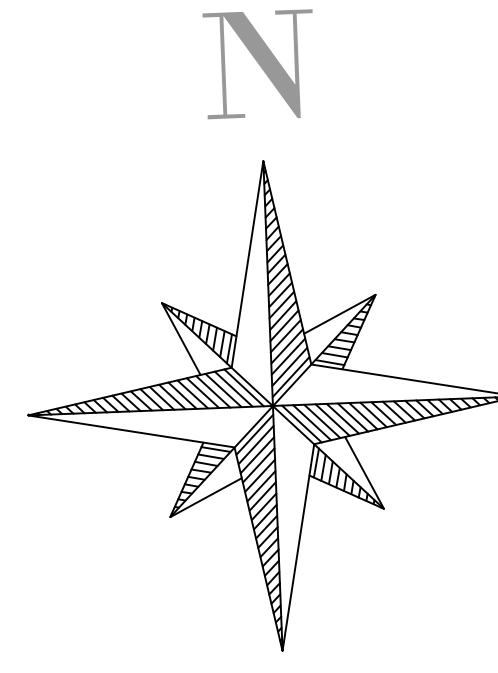
EMPLACEMENT RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Elargissement de la voie à 4 m	Commune	36 m²

DIVERS

 Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)

 Bâtiments inexistant (à titre indicatif)



Echelle 1/2500

Source plan cadastral: DGFIP: 2017